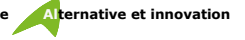




Bulletin technique collectif rédigé par l'équipe viticole de la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire pour l'ensemble des vignerons du 37

bsv
Rédigé d'après les observations du BSV Viti Centre-Val de Loire n° 8 du 22/05/2024 - Lien ici

Des conseils pour vous accompagner dans vos décisions et vos stratégies



La synthèse de la semaine à venir

FLASH !!!!!..... A RETENIR CETTE SEMAINE...

- Cinétique de pousse plus rapide dans l'Est que dans l'Ouest
- Premières fleurs observées sur complant
- Accentuation de la pression du mildiou avec des températures plus élevées ce weekend
- Publication du communiqué 1^{er} traitement flavescence dorée pour l'Indre-et-Loire

PRESSION MALADIES OUEST 37



Cliquez sur le lien de la maladie pour aller directement à sa page explicative

Traitement nécessaire ?



Mildiou

OUI



Oïdium

OUI



Black-rot

OUI



Botrytis

NON



PRESSION MALADIES EST 37

Cliquez sur le lien de la maladie pour aller directement à sa page explicative

Traitement nécessaire ?



Mildiou

OUI



Oïdium

OUI



Black-rot

OUI



Botrytis

NON



La Chambre d'agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA



SOMMAIRE

Page

Point météo du 23/05 au 29/05 2
Stades phénologiques : boutons floraux séparés en approche 2
Black-rot : observations des nouvelles taches 3
Flavescence dorée : 1^{res} larves observées dans le département 3
Mildiou : symptômes sur grappes 4
Oïdium : pas de nouveaux symptômes 5
Du nouveau dans la réglementation de la protection abeilles 6
Focus sur ... les leviers pour réduire l'utilisation de fongicides 7
Formation : reconnaître les parasites et les maladies de la vigne 8

QUE RETENIR DE LA SEMAINE ?

Encore de la pluie
 Mildiou sur grappes
 Black-rot
 Boutons floraux en cours de séparation

Point météo du 23/05 au 29/05

Jeu 23/05	Ven 24/05	Sam 25/05	Dim 26/05	Lundi 27/05	Mardi 28/05	Mer 29/05
10°C 17°C	10°C 17°C	10°C 21°C	12°C 21°C	14°C 18°C	9°C 18°C	13°C 22°C

Sources : Windy, Meteociel, meteogix, meteoblue

Impacts de grêle sur rameau, cabernet franc, Ingrandes, 21/05/2024

Depuis le 1^{er} mai :

- 87,8 mm tombés à Beaumont-en-Véron (soit + 24,7 mm par rapport à la normale)
- 80,9 mm tombés à Tours (soit + 17,8 mm par rapport à la normale)
- 84,2 mm tombés à Amboise (soit + 21,1 mm par rapport à la normale)

A noter durant la semaine dernière : averses orageuses de grêle sur les secteurs de Saint Nicolas, Ingrandes, Montlouis, Noble Joué et Amboise sans provoquer de dégâts majeurs.



Stades phénologiques : boutons floraux séparés en approche...

OUEST (stade moyen)

Cabernet : 9 feuilles à boutons floraux en cours de séparation
Chenin / grolleau : 6 feuilles



EST (stade moyen)

Chenin / cot : 9 à 10 feuilles étalées
Gamay / sauvignon : 11 feuilles boutons en cours de séparation

Evolution toujours lente approchant du stade « boutons floraux séparés » sur les cabernets

Belle évolution générale avec une avancée plus marquée des chenins sur Noizay



Boutons floraux en cours de séparation, cabernet, Restigné, 21/05/2024

Boutons floraux agglomérés avec filage, chenin, Azay, 21/05/2024

Taches vert clair liées au froid, chenin, Noizay, 21/05/2024

Boutons floraux agglomérés, cot, Limeray, 21/05/2024



La Chambre d'agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA



Stades phénologiques : boutons floraux séparés en approche...

Une pousse lente et difficile selon les secteurs

Certains secteurs souffrent d'une difficulté de cinétique de pousse. Les sols peinent à se réchauffer gorgés par l'humidité. A l'image des photos de grolleau ci-dessous, la pousse n'évolue pas d'une semaine à l'autre; la faute à un sol asphyxié par l'eau avec un drainage parfois déficient. La perméabilité de sol via l'enherbement est la clé de ce début de campagne décidément particulièrement humide.



Pas d'évolution significative sur ce grolleau d'Azay entre le 15/05 (à gauche) et le 21/05 (à droite).



Black-rot : observations de nouvelles taches

Observations de cette semaine (réalisées le 21/05/2024)

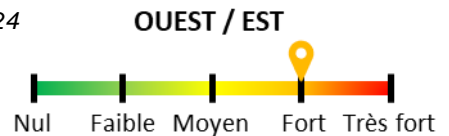


- Quelques symptômes épars ont été observés à l'Est du vignoble, principalement sur le secteur d'Amboise avec des fréquences sur ceps allant jusqu'à 17 %.
- Des symptômes ont également été aperçus à l'Ouest sur Chinon (à des fréquences sur ceps inférieures à 1 %).

Tache de black-rot fructifère, gamay, Amboise, 21/05/2024

Analyse du risque et stratégie de protection

- Les températures dans les normales et les pluies annoncées pour la semaine sont favorables au développement du black-rot, principalement dans les secteurs à historique.
- **À l'Est comme à l'Ouest, il est important d'être protégé avant les prochaines pluies.**



OUEST		EST
OUI	POINT TRAITEMENT	OUI



BIO
Soufre + cuivres associés ont une action secondaire sur le black-rot.

CONVENTIONNEL
La protection black-rot peut se coupler à la protection mildiou et oïdium grâce aux produits en double homologation.

Il n'y a pas d'alternative au traitement.

Flavescence dorée : 1res larves observées dans le département



Les premières larves de cicadelle de la flavescence dorée ont été observées en semaine 20, dans le département, par la FREDON. Le communiqué sur le premier traitement obligatoire a été publié par la DRAAF. Vous pouvez le retrouver [ICI](#).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre [fiche technique sur la flavescence dorée](#).



Mildiou : symptômes sur grappes

Observations de cette semaine (réalisées le 21/05/2024)

- Des taches fructifères sur feuilles et sur grappes (crosses et rot gris) ont été observées à l'Est comme à l'Ouest sur témoins non traités et sur témoins traités.

OUEST

0 à 32 % des ceps avec au moins 1 symptôme de mildiou (sur **feuilles et grappes**)



EST

0 à 7 % des ceps avec au moins 1 symptôme (principalement sur **feuilles**)



Rot gris, cabernet, Cravant, 21/05/2024



Mildiou sur feuille, cabernet, Chinon, 21/05/2024



Mildiou sur feuille, chenin, Noizay, 21/05/2024



Rot gris, chenin, Vouvray, 21/05/2024
Photo : Aurélie Gaignon

Analyse du risque

Au regard de la pluviométrie et des températures annoncées pour la semaine à venir, il est important de **garder un vignoble protégé à l'Ouest (où les symptômes prédominent) comme à l'Est.**

- Pour les stratégies à base de **produits de contact**, et sur secteurs ayant reçu moins de 10 mm de pluie, le renouvellement peut se faire d'ici fin de semaine.
- Pour les protections réalisées à base de **produits systémiques et pénétrants**, le renouvellement doit s'envisager en fonction des cumuls d'eau, de la rémanence de votre dernier traitement, de la vitesse de pousse et de la présence de symptômes dans vos parcelles.

OUEST / EST



OUEST		EST
OUI	POINT TRAITEMENT	OUI

Stratégie de protection



CONVENTIONNEL

Choisir des produits ayant une rémanence de 14 jours. Des **produits à base de disodium de phosphonate et de cyazofamide** tels que Mildicut à **50 % de la dose homologuée** sont possibles. *Soit : 2,25 l/ha.*

BIO

- Avant les pluies et fortes chaleurs de la semaine prochaine, vous pouvez passer avec un **sulfate de cuivre** (qui a un effet amélioré en condition d'humidité élevée avec des T °C > 20 °C) type *Cuprussul 20 wg* associé à des cuivres sous forme **hydroxyde** tel que *Champ flo ampli*.
- Une intervention avec **150 g/ha de sulfate de cuivre + 150 g/ha d'hydroxyde** doit être réalisée avant les pluies. Soit : 0,75 kg/ha de Cuprussul 20 wg + 1 l/ha de Champ flo ampli.
- Attention le Cuprussul 20 wg a une ZNT incompressible de 20 m.**

L'épamprage et l'ébourgeonnage du tronc sont des mesures prophylactiques permettant d'éviter les contaminations en provenance du sol. Mais il n'existe pas d'alternatives aux traitements.



La Chambre d'agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA



Mildiou : symptômes sur grappes

Surface foliaire	Sensibilité de votre parcelle au mildiou		
	Peu sensible	Normale	Sensible
Faible	40 %	50 %	60 %
Moyenne à forte	50 %	60 %	70 %

Tableau 1 : dose de produit à appliquer en fonction de la hauteur du feuillage et de la sensibilité au mildiou dans le cas d'un pulvérisateur bien réglé (source : Optidose)

Oïdium : pas de nouveaux symptômes

Observations de cette semaine (réalisées le 21/05/2024)

- **Aucun symptôme** sur nos témoins non traités à l'Est.
- Aucune évolution de symptôme à l'Ouest.

Stratégie de protection contre l'oïdium

- Au vu des prévisions climatiques avec des **temps nuageux** et des **pluies annoncées**, il est important de **garder une protection sur vos vignes**.
- La protection doit se poursuivre sur l'ensemble du vignoble.



OUEST		EST
OUI	POINT TRAITEMENT	OUI

BIO

- Début des traitements préventifs avec du **soufre mouillable** (Ex : Thiovit jet microbilles, dose homologuée 12,5 kg/ha).
- Un traitement **avec 50 % de la dose** sera suffisant (Ex : Thiovit jet microbilles, 6,25 l/ha).

CONVENTIONNEL

- Des traitements à base de pénétrants à double homologation oïdium - black-rot → Invictus à base de difénoconazole (Ex : Invictus, dose homologuée 0,2 l/ha).
- Dans la plupart des situations, un traitement à base de soufre est adapté (Thiovit, Microthiol, Kumulus ou encore d'Héliosoufre).
- Un traitement avec 50 % de la dose sera suffisant (Ex : Invictus, 0,1 l/ha).

Surface foliaire	Sensibilité de votre parcelle à l'oïdium		
	Peu sensible	Normale	Sensible
Faible	40 %	50 %	60 %
Moyenne à forte	50 %	60 %	70 %

Tableau 2 : dose de produit à appliquer en fonction de la hauteur du feuillage et de la sensibilité à l'oïdium dans le cas d'un pulvérisateur bien réglé (source : Optidose)

Spécialités de soufre mouillable	Dose homologuée	Quantité de soufre pur pour la dose homologuée	Doses à utiliser en kg/ha (en % de la dose homologuée)			
			30 %	40 %	50 %	60 %
Thiovit jet microbilles	12,5 kg/ha	10 kg	3,75	5	6,25	7,5

Tableau 3 : quantités de produit à base de soufre à appliquer par hectare en fonction de la réduction de dose

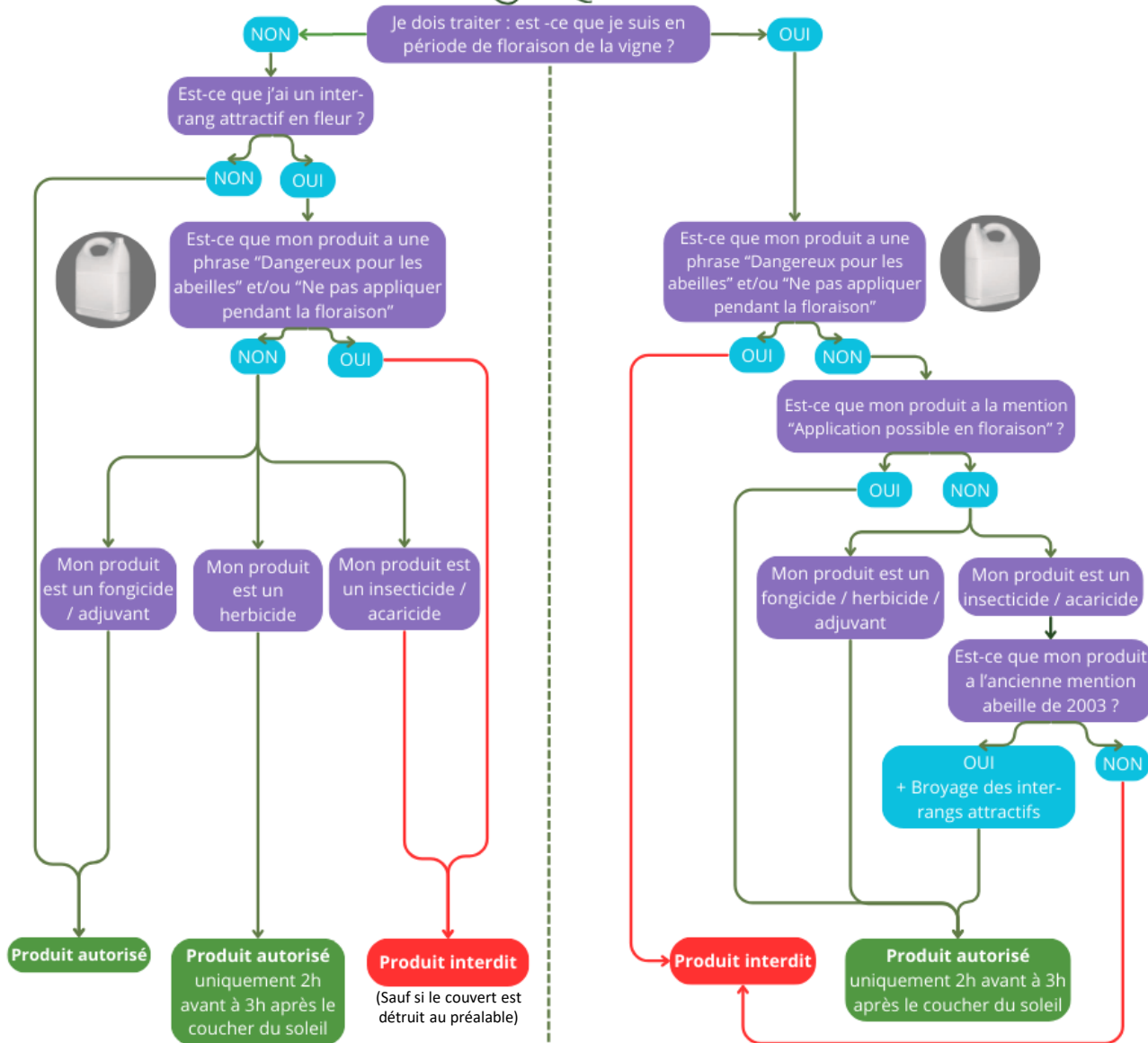


La Chambre d'agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA



Du nouveau dans la réglementation de la protection abeilles

Depuis le 26 avril 2024, la vigne ne fait plus partie de la liste des cultures non attractives pour les abeilles et autres pollinisateurs. Ainsi, l'arrêté du 20 novembre 2021 s'applique. Nous vous aidons à mieux comprendre ce que cela implique dès cette saison.



Réalisation CA37

Pour plus d'informations sur le sujet, vous pouvez suivre ces liens :

- [Note nationale : abeilles et pollinisateurs](#)
- [Protection des pollinisateurs-Région Centre - Val de Loire](#)
- [Changement de la liste des cultures non attractives par décision du conseil d'état du 26 avril 2024](#)



La Chambre d'agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA



Focus sur ... les leviers pour réduire l'utilisation de fongicides

En cette période où la pression cryptogamique se fait particulièrement sentir, il est important d'avoir en tête les leviers qui peuvent diminuer leur utilisation. Dans le cadre du réseau Dephy, Agrobio Périgord a mené une enquête auprès de ses **viticulteurs en conduite biologique** pour comprendre quelles approches pouvaient permettre d'appréhender un peu plus la problématique cryptogamique. Voici quelques conclusions de leur livret paru en 2023 à mettre en avant :

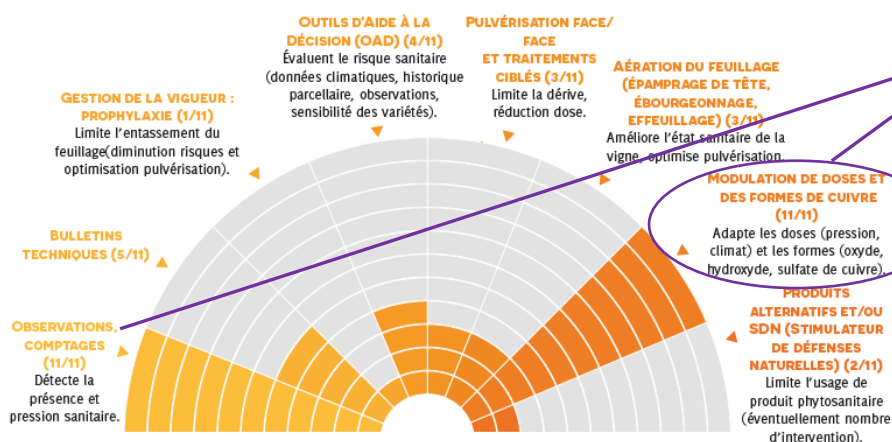
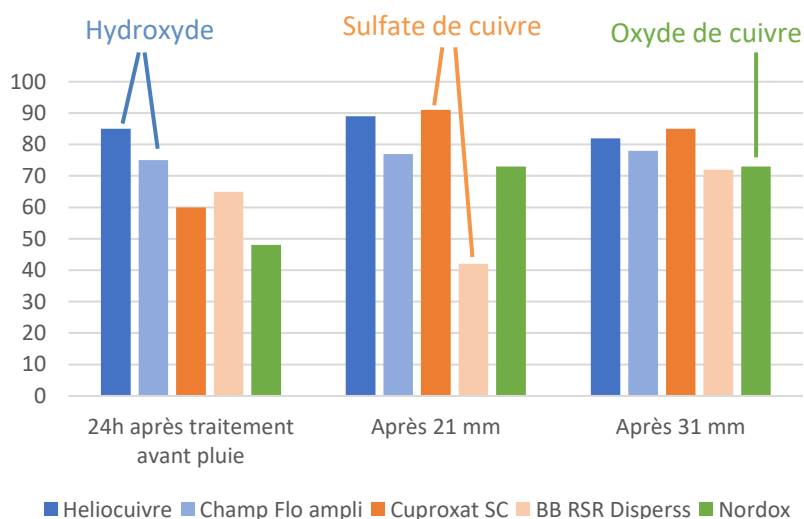


Fig. 1 : Leviers de substitution/réduction des fongicides

Les caractéristiques de fongicides (ici de cuivre) ainsi que le raisonnement des applications via des observations de terrain sont les principaux paramètres à considérer.



Comparaison d'efficacité des différentes formulations de cuivre (source : vigneron champenois février 2024)

Point sur les modulations de formes de cuivres et leur efficacité après un passage pluvieux. Retour sur des conclusions d'essais effectués en 2022 par le CIVC.

- Avant pluie : héliocuire plus performant (80 % d'efficacité) contrairement au Nordox (48 % d'efficacité).
- Après 21 mm : perte d'efficacité de la BB contrairement aux autres formulations plus efficaces avec la pluie.
- Après 31 mm : 70 % d'efficacité sur toutes les formulations sans grande différence.

Que faut-il retenir de cette étude ?

Après 30 mm de pluie, les formulations ont une efficacité qui est homogène avec une moyenne légèrement plus élevée qu'avant et après 21 mm de pluie. La piste évoquée par le CIVC sur cette légère augmentation d'efficacité proviendrait d'une redistribution du cuivre suite aux pluies. L'héliocuire, et sa formulation à base d'hydroxyde mais surtout des terpènes, semble être la formulation la plus régulière dans l'efficacité.

Pour aller plus loin, télécharger le livret : livret-ecophyto.pdf (agrobioperigord.fr)



FORMATION : reconnaître les parasites et les maladies de la vigne



Dates : 20 juin et le 4 juillet 2024



Lieu et horaire : à définir en fonction des inscrits. En salle le matin et sur le terrain l'après-midi



Objectif : savoir reconnaître les contraintes phytopathologiques de la vigne et établir un plan d'action



Programme & contenu (aucun prérequis) :

- Savoir différencier et reconnaître les pathogènes et les ravageurs
- Connaître la biologie des pathogènes et ravageurs impliqués
- Identifier les symptômes liés à ces pathogènes et ravageurs
- Apprendre les facteurs favorisant ces pathogènes et ravageurs
- Savoir dresser un plan de lutte contre ces pathogènes et ravageurs



Public cible : viticulteurs-trices, futurs installés et salariés



Tarifs & financement :

- 98 € pour un contributeur Vivea (être à jour de ses cotisations MSA et sous réserve des conditions de prise en charge)
- 420 € pour un salarié agricole (possibilité de remboursement à hauteur de 45 % si l'employeur en fait la demande auprès d'OCAPIAT et selon les fonds disponibles)
- 420 € autre public (demande de prise en charge par OCAPIAT ou votre OPCO)



Intervenante : Faustine ROUBEZ, conseillère viticole de la Chambre d'agriculture 37



Inscription : reconnaître les parasites et les maladies de la vigne - Chambres d'agriculture Centre-Val de Loire (chambres-agriculture.fr)



Message rédigé par les conseillers viticoles de la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire
Adeline Mallet : 06 42 24 56 69 / Nicolas Pichard : 06 08 47 01 59 / Philippe Gabillot : 06 80 42 98 21
Faustine Roubez : 06 24 79 88 68 / Manon Thaunay : 06 23 82 54 92
Mél. viti-oenocda37.fr

Toute reproduction, même partielle des informations est strictement interdite.

Lien vers E-Phy le catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages, des matières fertilisantes et des supports de culture autorisés en France

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent. Les produits commerciaux, cités à titre d'exemple, sont adaptés aux situations décrites. Pour identifier d'autres produits commerciaux, connaître les exigences réglementaires et les bonnes pratiques ainsi que la totalité des méthodes alternatives adaptées à la vigne, vous référer au site officiel: <https://ephy.anses.fr/>. Attention, les informations ci-dessus ne sont valables que dans la mise en œuvre de bonnes pratiques agronomiques et biologiques respectueuses du sol et de la plante. Et sous réserve que les "fondamentaux" soient maîtrisés (qualité de pulvérisation, positionnement des traitements.). Vérifier les conditions d'emploi sur les étiquettes.

Avec la participation financière de la FAV 37-72, d'InterLoire, du réseau DEPHY ferme.



La Chambre d'agriculture d'Indre et Loire est titulaire d'un contrat d'assurance n° 1112628777/4042 & 4049 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques pour laquelle elle est agréée sous le n°IF01762



La Chambre d'agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA